

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28.06.2024
ID : 089-200039642-20240620-55_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt juin deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Étaient présents :</u> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M MURAT Olivier <i>Ancy-le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-le-Libre</i> : Mme. BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-le-Châtel</i> : M. BRIGAND Jean-Pierre, <i>Cry-sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Flogny-la-Chapelle</i> : M. CAILLET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude <i>Fulvy</i> : M. HERBET Robert, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Mélisey</i> : Mme RONDOT Pascaline, <i>Pacy-sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémy, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique <i>Sennevoy-le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézinnes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Absents avant donné pouvoir :</u> <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne a donné pouvoir à M. PROT Dominique, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise a donné pouvoir à Mme BURGEVIN Véronique, <i>Nuit-sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis a donné pouvoir à M. DE PINHO José, <i>Perrigny-sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. MURAT Olivier, <i>Ravières</i> : M. FORET Vincent a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. PONSARD José, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane, M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. LHOMME Régis, Mme ORGEL Emilie a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal
<u>Nombre de conseillers :</u> - En exercice : 73 - Présents : 46 - Absent(s) : 16 - Pouvoir(s) : 11 - Votants : 57	<u>Absents excusés :</u> <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Cruzy-le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Éric, <i>Flogny-la-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine
<u>Délibération n° 55-2024</u>	<u>Absents non excusés :</u> <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYEN Sandrine, <i>Lézinnes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil <u>Secrétaire de séance :</u> Mme GIBIER Pierrette <u>Date de convocation :</u> 14 juin 2024

Objet :
COMMISSION
Culture et Sport

L'épreuve multisports Raid Armançon Découverte (RAD) est remplacée par Le Vétathlon de l'Armançon

Formule et tarification

Monsieur le Président rappelle que le Raid Armançon Découverte (RAD) est une épreuve de pleine nature qui a été créée en 2012 afin notamment de faire découvrir le territoire, ses paysages et son patrimoine.

Monsieur le Président précise que de nouveaux membres ont intégré le comité d'organisation depuis 2023, ce qui a permis notamment d'apporter de nouvelles idées et de proposer une épreuve de DUATHLON (course à pied – VTT – course à pied).

Vu les statuts de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) et l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2014/0370 en date du 29 septembre 2014 précisant la compétence « Organisation d'un Raid sportif dénommé Raid Armançon Découverte ».

Vu la délibération n°58-2015 du conseil communautaire du 29 juin 2015 portant sur les montants des partenariats du RAD et la création d'une régie avec paiement en ligne.

Vu la délibération n°60-2018 du conseil communautaire du 29 mai 2018 portant sur la tarification des engagements du RAD.

Vu la délibération n°41-2023 du conseil communautaire du 30 mars 2023 portant sur la nouvelle formule du RAD,

Considérant l'intégration de nouveaux membres dans le comité d'organisation de cette manifestation sportive de pleine nature, ainsi que les nouvelles initiatives et propositions innovantes pour cette épreuve,

Considérant les avis favorables du comité d'organisation de l'épreuve réuni le 13 février et 9 avril 2024, de la commission culture et sport réunie le 18 mars 2024 et du bureau communautaire réuni le 4 juin 2024, pour les points suivants :

- Poursuivre la formule duathlon (course à pied – VTT – course à pied),
- Remplacer le nom de l'épreuve Raid Armançon Découverte par **Vétathlon de l'Armançon**,
- Adapter les formats des courses ainsi que la tarification du Vétathlon de l'Armançon avec pour objectif de rendre cette épreuve plus accessible à tous et de privilégier le sport famille.

Considérant qu'outre les changements précisés dans le cadre de cette délibération, ce changement de nom n'entraîne aucune autre modification de fond et que les contrats, partenariats, engagements financiers, règlements, et autres dispositions en vigueur subsistent sans interruption ni modification, notamment en ce qui concerne l'encaissement des paiements, la gestion des inscriptions et toutes les opérations administratives et financières associées.

Le Président de séance propose au Conseil Communautaire de délibérer favorablement :

- Sur le nouveau nom de l'épreuve, **Le Vétathlon de l'Armançon**,
- Sur les formats des courses ainsi que sur les tarifs du Vétathlon :

Formats des courses et tarifs à compter de 2024	
Randonnée du Vétathlon	3 €
Vétathlon Jeunes	15 €
Vétathlon SOLO	20 €
Vétathlon DUO ou RELAIS	35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à en poursuivre l'exécution et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
M. Régis LHOMME

La Secrétaire de séance,
Mme GIBIER Pierrette



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 089-200039642-20240620-55_2024-DE

